



**PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE**  
**PRÉFET DE GUADELOUPE**

Service de presse

Basse-Terre, le 19 décembre 2018

**LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

**Marie-Galante :**  
**Malgré la mobilisation des services de l'État, il n'y aura pas de transports d'animaux de boucherie vers l'abattoir du Moule en décembre**

L'agrément de l'abattoir de Marie-Galante a été suspendu cet été, pour des raisons sanitaires et de bien-être animal. Avant la période d'intense activité du mois de décembre, et à leur demande, les bouchers ont été invités à une réunion en préfecture le 14 novembre dernier pour refaire le point sur la situation en présence de tous les acteurs de la filière et des élus locaux. Il a été constaté par tous qu'aucun des travaux prescrits n'avait été réalisé ni même commencé.

L'État, sollicité par les professionnels et hors de ses compétences régaliennes, a mené en concertation avec l'interprofession de l'élevage (IGUAVIE), l'Institut Technique de l'élevage (ITEL), la COOPEMAG, le syndicat des bouchers mais aussi les deux dirigeants des abattoirs de Marie-Galante et du Moule plusieurs rencontres qui ont abouti, le 11 décembre, à la signature d'une convention avec l'ITEL pour un montant prévisionnel de 15 000 €.

Dans ce cadre, il était prévu d'organiser et de suivre plusieurs rotations d'animaux à compter de la mi-décembre, dans les conditions définies dans un parfait consensus. A cette occasion, les bouchers ont fait part d'un besoin de disposer de viande bovine à proposer dans leurs commerces pour la fin de l'année et ont demandé l'ajout d'un volet bovin au protocole de l'étude qui ne concernait initialement que les porcs, demande qui a obtenu satisfaction malgré les délais devenus très contraints. Ainsi, une première expédition des deux espèces était prévue ce lundi 17 décembre au départ du port de Folle-Anse et une deuxième dans la foulée pour un total de 20 bovins et 26 porcs. Trois bétailières avaient été acheminées spécialement de la Guadeloupe pour cette opération et les emplacements réservés sur la barge. Outre les transporteurs, le directeur d'ITEL et des agents de l'abattoir de Marie-Galante avaient été mobilisés pour organiser le transfert des animaux depuis les installations de l'abattoir.

Pour des raisons qui n'ont toujours pas été communiquées aux services de l'Etat, les bouchers de Marie-Galante, qui s'étaient pourtant engagés à fournir les animaux à embarquer, ont *in fine* boycotté l'opération. Aucun animal n'ayant été acheminé au point de regroupement, les transporteurs sont par conséquent repartis à vide et la rotation suivante, prévue le lendemain, a été annulée. Compte tenu de ces événements que l'État ne peut que déplorer, l'étude reprendra à partir de début 2019 et se recentrera sur le seul volet porcin. Les premiers résultats sont attendus pour la fin janvier.

**Contact presse :**

Service de la communication interministérielle  
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr  
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)

[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)

[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)